



BARÈME D'HONORAIRES

NIMOGEST

SAS au capital de 1 000€ - RCS NÎMES 915 296 487- Siège social : 61A avenue Jean Jaurès
30900 NÎMES - Tél : 04 48 21 80 00 - Email : nimes-jaures@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1er mai 2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires TTC
Inférieur à 50.000 € Terrains et Locaux Professionnels	10 % avec un minimum de 5.000 € Net de toute rétrocession
De 50.001 à 100.000 €	9 % avec un minimum de 5.000 € Net de toute rétrocession
De 100.001 à 200.000 €	8 %
De 200.001 à 300.000 €	7 %
De 300.001 à 400.000 €	6 %
Supérieur à 400.001 €	5 %

Les honoraires sont à la charge du (vendeur/de l'acquéreur), sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Honoraires de rédaction d'acte : 450 € à la charge de l'acquéreur

État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du vendeur

Pré état daté : 144 € à la charge du vendeur



Locations – Barème à compter du 1er septembre 2023

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	10€ TTC / m² de surface habitable	10€ TTC / m² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3€ TTC / m² de surface habitable	3€ TTC / m² de surface habitable
Entremise et négociation	Un mois de loyer diminué des honoraires de visite et d'état des lieux	X

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail professionnel	10% HT du loyer annuel	20% HT du loyer annuel
Bail commercial	10% HT du loyer annuel	20% HT du loyer annuel

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
État des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative Sinon soumis à devis du prestataire	X
État des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon soumis à devis du prestataire	X

Autres prestations :

Avis de valeur locative : non facturé, État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du bailleur



Gestion locative – Barème à compter du 1er mars 2023

Prestations initiales :



**PACK
CLASSIQUE**
6 % TTC



**PACK
PRIVILEGE**
7 % TTC

Établissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓	✓
Établissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓
État des lieux et décompte de sortie	✓	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓	✓

Prestations annexes :

Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	25 € / facture	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	3 % des travaux	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	150 € / sinistre	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / appel	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / facture	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	50 €	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	5 % des travaux	5% des travaux
Établissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	50 €

Nos produits d'assurances :

Assurance Garantie Loyers Impayés (GLI)	2,30 %	2,30 %
Assurance propriétaire non occupant (PNO)	A partir de 109€	A partir de 109€

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le cout du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC